



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 23 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE DU 23 NOVEMBRE 2018 Point de situation à 12h45

La circulation est fluide sur la quasi totalité du département. Des ralentissements ont parfois lieu à proximité de certains ronds-points d'accès aux zones d'activité commerciale. Pour autant, les commerces et centres commerciaux sont accessibles.

A Valence, la circulation dans la zone d'activité commerciale des Couleures peut être ralentie. Pour rejoindre la zone commerciale des Couleures, les axes suivants, entre autres, sont possibles :

- à l'Ouest : par la rue de la Belle Meunière et le chemin de Saint-Marcel-lès-Valence,
- à l'Est : par la route d'Alixan (D171) puis le chemin des contrebandiers,

Le préfet de la Drôme reste attaché à la fois à la liberté d'aller et de venir et à la liberté d'expression, qui doivent être conciliables à tout moment au bénéfice de nos concitoyens.

Il appelle ainsi les manifestants à leur sens des responsabilités et **rappelle que l'activité commerciale a des impacts directs sur l'emploi, l'attractivité et le développement économique des territoires.**

Enfin, la liberté de circulation étant essentielle, les contrevenants à celle-ci peuvent se voir dresser des procès verbaux pouvant aller jusqu'à 135€ pour chaque infraction relevée ainsi qu'une perte de points pour les automobilistes pour lesquels les véhicules sont mal garés.

Pour mémoire, conformément à l'article L412-1 du Code de la Route, le fait, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, de placer ou de tenter de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules ou d'employer, ou de tenter d'employer un moyen quelconque pour y mettre obstacle, est punissable de deux ans d'emprisonnement et de 4500 euros d'amende.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr